

LA BRANCHE DES MIXEURS DU SNTPCT

appelle l'ensemble des mixeurs à

UNE PREMIÈRE JOURNÉE DE GRÈVE

LE MARDI 16 JANVIER 2018

afin d'obtenir, par les Syndicats de producteurs,

**la prise en compte des revendications qui leur ont été soumises
en mai 2016**

En suivant, copie du courrier que nous avons adressé respectivement aux
trois Syndicats de producteurs, UPC, API et SPI :

Messieurs les Présidents,

Paris, le 29 décembre 2017

En date du 17 Mai 2016, nous vous avons adressé un courrier dans lequel nous
vous demandions de négocier et de conclure :

- **un Avenant relatif** aux fonctions et aux salaires minima de la branche
mixage ⁽¹⁾,
- **un Avenant relatif** aux fonctions et aux salaires minima correspondant au
montage des éléments sonores d'un film ⁽¹⁾.

Nous demandons que ces négociations respectives soient indépendantes l'une
de l'autre.

Depuis cette date et, en dernier lieu, lors de la Commission mixte du
15 décembre 2017, vos Organisations nous ont informés qu'elles n'étaient pas
en mesure de donner une réponse favorable, tant aux demandes revendicatives
de la branche montage son et notamment salariales qu'aux demandes de la
branche mixage et notamment salariales.

Au vu de vos réponses aux demandes qui vous ont été soumises :

- **les techniciens de la branche montage son** du SNTPCT ont décidé
d'appeler l'ensemble des techniciens du montage son à une première
journée de grève le 16 janvier 2018 afin d'obtenir la prise en compte de
leurs revendications,

- **les techniciens de la branche mixage** du SNTPCT ont décidé d'appeler l'ensemble des techniciens du mixage à une première journée de grève le 16 janvier 2018 afin d'obtenir la prise en compte de leurs revendications.

Nous vous informons que nous sommes à votre entière disposition, si vous le souhaitez, pour vous rencontrer à la date et à l'heure que vous choisirez et réexaminer spécifiquement et indépendamment les demandes relatives à l'un et à l'autre des projets d'Avenants.

Veuillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

La présidence...

⁽¹⁾ Les montants de salaires minima figurant dans le texte des deux projets d'Avenants que nous avons adressés le 17 mai 2016, que vous trouverez ci-joint, sont à réévaluer de 0,8 % qui correspondent à la revalorisation des salaires minima intervenue depuis cette date.

Nous demandons notamment :

- **la revalorisation du salaire du mixeur cinéma** à hauteur de celui des chefs opérateurs image, soit pour une base de 39 heures : 2 626,40 euros
- **et que la fonction de mixeur cinéma** soit qualifiée de - cadre collaborateur de création -
- **pour l'assistant mixeur cinéma** nous demandons que son salaire minimum garanti base 39 heures soit porté à 1 719,24 euros

Nos revendications correspondent à nos responsabilités professionnelles. Force nous est de constater que, sans action, les Syndicats de producteurs resteront sur leurs positions...

Sans nouvelles de la part des Syndicats de producteurs d'ici le 16 janvier, nous nous réunirons pour examiner la suite de notre action syndicale.

La Présidence.

P.S. : conjointement à notre appel, la branche montage son du SNTPCT appelle également à une première journée de grève le 16 janvier.